

DECISION DE LA PRESIDENTE n° 2026-288

Objet : Patrimoine – Achat d'un fenwick d'occasion

La Présidente de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2026-218 du 22 avril 2026 portant délégation du Conseil d'Agglomération à la Présidente ;

Considérant la nécessité de s'équiper d'un FENWICK pour le stockage des marchandises pour le futur bâtiment Service Technique et Eaux situé Avenue Hélène de Tournon 07300 TOURNON SUR RHONE

DECIDE

Article 1 – De signer une lettre de commande à la société LABROSSE EQUIPEMENT , ZI Pôle 2000 rue des Entrepreneurs BP 408 - 07134 SAINT PERAY Cedex d'un montant de 20 700€ HT.

Article 2 – De signer toutes les pièces afférentes.

Article 3 - Madame la Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département, au comptable public et publiée sur le site internet d'ARCHE Agglo.

Article 4 - La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois de sa publication :

- D'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon.

Signé électroniquement par : Présidente ArcheAgglo

Date de signature : 19/05/2026

Qualité : Présidente ArcheAgglo